

Question écrite de Geneviève P-GAILLARD, Députée des Deux-Sèvres à l'adresse de Monsieur Dominique PERBEN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Mme Geneviève P-GAILLARD attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la difficulté d'application de l'article 6 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales telle qu'amendée par le protocole n°11 accompagnée du protocole additionnel et des protocoles n°4,6 et 7.

En son article 6 la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales précise que « *Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant... Tout accusé a droit... à se défendre lui-même ou avoir l'assistance d'un défenseur, pouvoir être assisté gratuitement par un avocat d'office, lorsque les intérêts de la justice l'exigent...* ».

Or, presque chaque fois qu'un concitoyen fait appel à la Cour européenne des Droits de l'Homme, la France est condamnée pour le non respect du délai raisonnable.

Par ailleurs, concernant la notion de « *se défendre soi-même* », il existe une contradiction avec l'article R. 31-2 du code administratif qui édicte que « *Les requêtes et les mémoires doivent, à peine d'irrecevabilité, être présentés soit par un avocat, soit par un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, soit par un avoué en exercice dans le ressort du tribunal administratif intéressé, lorsque les conclusions de la demande tendent au paiement d'une somme d'argent, à la décharge ou à la réduction de sommes dont le paiement est réclamé au requérant ou à la solution d'un litige né d'un contrat.*

La signature des requêtes et mémoires par l'un de ces mandataires vaut constitution et élection de domicile chez lui. »

C'est pourquoi, elle lui demande de prendre les dispositions nécessaires afin que la France mette en cohérence sa législation et respecte la réglementation de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Niort, le 30 août 2004
Geneviève P-GAILLARD